

Monsieur le Président de la communauté de

Objet : **déploiement de WiMax en Saône-et-Loire – problématique des EHS**

Courrier expédié en recommandé avec AR

aux Présidents des communautés de communes et d'agglomération concernées

Monsieur le Président,

Le Conseil Régional de Bourgogne nous a confirmé le déploiement imminent du réseau WiMax en région Bourgogne. À l'heure où le WiFi est retiré des bibliothèques municipales parisiennes et de la Bibliothèque Sainte-Geneviève en raison des symptômes préoccupants présentés par certains employés (cf. doc 1), à l'heure où la Bibliothèque nationale de France décide de renoncer au WiFi en application du principe de précaution (cf. doc 2), à l'heure où les gouvernements britannique, allemand et autrichien conseillent de recourir aux technologies filaires dans les établissements scolaires... nous nous alarmons qu'un tel déploiement puisse être envisagé sans tenir compte des études internationales indépendantes, qui toutes montrent sans contestation possible les conséquences sanitaires catastrophiques de l'exposition des populations aux ondes électromagnétiques de haute fréquence des systèmes de communication sans fil. Nous vous invitons, par exemple, à prendre connaissance du rapport BIO-INITIATIVE (consultable sur le site de l'association "Robin des Toits") et du recensement des maladies survenues en Espagne à proximité d'antennes relais (cf. doc 3).

De plus, en tant qu'Electro-Hyper-Sensibles (EHS), nous sommes consternés d'apprendre qu'**aucune zone blanche n'est prévue**. L'affaire est d'autant plus préoccupante pour nous que les licences WiMax sur la Bourgogne ont été attribuées à deux organismes (le Conseil Régional et la société Maxtel), qui procèdent à **deux déploiements parallèles**, sans qu'aucune concertation ne soit prévue !

C'est pourquoi nous voulons porter à votre connaissance les symptômes divers dont nous souffrons les uns et les autres, lorsque nous sommes soumis à des champs électromagnétiques de haute fréquence (téléphones mobiles, antennes relais, téléphones sans fil DECT, systèmes WiFi...) : insomnie, asthénie physique et psychique sévère, tremblements, dysesthésie du tronc et des membres, tachycardie, troubles de la concentration, troubles moteur, grande irritabilité, perte totale de l'appétit, problèmes digestifs, nausées, maux de tête violents, saignements de nez, etc. Ces symptômes correspondent d'ailleurs en tout point à ce que décrivent les médecins et scientifiques spécialistes du "syndrome des micro-ondes" (cf. doc 4 et 5).

Par ailleurs, **notre vie personnelle, sociale et professionnelle s'est vue considérablement bouleversée, et en partie détruite pour certains d'entre nous**, par la montée en puissance et le déploiement anarchique des nouvelles technologies de communication sans fil. Dans notre collectif, on rencontre entre autres les cas suivants :

- électro-sensible, il a dû quitter un appartement après l'installation d'une antenne de téléphonie mobile sur le toit de l'immeuble d'en face : insomnies, vertiges, migraines, pertes de mémoire, dépression nerveuse. Ces symptômes ont disparu après son déménagement. Les lieux équipés de bornes WiFi lui sont insupportables ; vertiges, nausées, migraines et grande fatigue apparaissent très rapidement.
- docteur en statistiques, chef de projet à la Direction de la Recherche de la SNCF, elle a été réformée en juillet 2007, car déclarée "inapte au service" pour cause d'EHS. Elle a dû quitter Paris, du fait de la densité des champs électromagnétiques (CEM) qu'elle ne supportait plus. Elle est venue se réfugier à la campagne, suffisamment loin de toute antenne relais. Ses sorties sont réduites à l'essentiel. Elle utilise des tissus de protection anti-ondes, lorsqu'elle doit faire ses courses, conduire... Le 20/06/08, des malaises insupportables générés par le système WiFi d'une maison voisine l'ont obligée à quitter son domicile en quelques heures. Elle est dorénavant une "réfugiée environnementale".
- agrégée et docteur ès Lettres, enseignante dans un institut universitaire de Saône-et-Loire, elle est en Congé Longue Maladie depuis septembre 2007. En juin 2007, après avoir subi pendant plusieurs années les ondes HF sur son lieu de travail, et en particulier WiFi, elle s'est retrouvée dans un état de fatigue chronique avec attente passive de la mort. Elle commence à recouvrer la santé après une année d'évitement maximal des ondes, dont plusieurs mois dans une cage de Faraday. Néanmoins, les micro-ondes lui occasionnent des symptômes insupportables qui l'obligent à fuir dans l'instant, malgré le port de protections adaptées.
- professeur d'anglais en ville, elle a demandé en vain sa mutation pour un collège de campagne parce qu'elle ne supporte

plus la densité des CEM en ville. Les ondes émises par les antennes relais et le WiFi, de même que celles des portables lui occasionnent des troubles du sommeil importants avec acouphènes et tachycardie. Elle se protège avec des tissus anti-ondes pour aller au travail et ne se rend dans les lieux publics que lorsque cela est vraiment indispensable. Elle espère pouvoir continuer à travailler et redoute les effets nocifs de WiMax.

- étudiant en histoire à l'Université de Bourgogne, il a dû interrompre ses études, l'exposition au système WiFi de cette université ainsi qu'aux téléphones portables des enseignants et des étudiants ayant entraîné une dégradation importante de son état de santé.
- architecte, vivant à la campagne, elle découvre son électro-sensibilité à la suite de l'installation de trois ordinateurs et de leur mise en réseau avec WiFi : perte de mémoire, confusion importante, perte totale d'efficacité. L'impossibilité de travailler longtemps sur ordinateur et dans la même pièce que les autres dessinateurs ont entraîné un congé sans solde.
- habitant à 100 mètres d'une antenne relais, elle souffrait de violentes douleurs crâniennes et de vertiges. Les malaises étaient tels qu'ils l'ont contrainte à déménager. À son nouveau domicile, suffisamment éloignée des antennes relais, les symptômes ont disparu.
- ...

Electro-Hyper-Sensibles et très éprouvées dans leur corps, toutes les personnes de notre Collectif appréhendent au plus haut point le déploiement de WiMax qui ferait d'elles des "réfugiés environnementaux"... sans point de chute !

Nous ne sommes pas des personnes isolées, souffrant d'une maladie psychosomatique. En effet, l'Electro-Hyper-Sensibilité est un handicap reconnu invalidant par l'OMS et Mme le Docteur Michèle FROMENT-VEDRINE (cf. doc 6 et 7). Les statistiques réalisées dans les pays européens qui en établissent (Suède, Allemagne, Irlande, Suisse...) montrent que le nombre des personnes EHS est en constante augmentation (cf. doc 8).

En outre, tous les EHS que nous connaissons sont unanimes pour dire **que c'est le WiFi qui provoque les traumatismes les plus violents et les plus durables**. Etant donné que WiMax fonctionne avec une fréquence plus élevée que celle de WiFi (jusqu'à 6 Ghz) et qu'il est doté d'une puissance et d'une portée nettement supérieures, nous sommes certains que notre état de santé ne pourrait que se dégrader très rapidement et durablement à partir du moment où nous serions soumis aux ondes WiMax.

Aussi est-ce **avec détresse** que nous avons appris par voie de presse ("Le Journal de Saône-et-Loire" du 21/06/08) que M. Arnaud Montebourg préconisait la solution WiMax pour permettre l'accès au haut débit des zones non couvertes par l'ADSL en Saône-et-Loire. **L'article dit également que certains maires penchent pour la solution filaire. Nous espérons fortement que vous en faites partie.** En effet, dans le cas inverse, ne peut-on pas craindre qu'il y ait autant de morts qu'en Côte d'Ivoire (cf. doc 9) ? En outre, que deviennent les EHS, qui, en plus d'être exténués, ont déjà toutes les peines du monde à éviter les antennes relais, les téléphones portables et les WiFi des voisins – et qui, précisément, ont toutes les chances de s'être réfugiés dans des zones reculées, loin des antennes relais, et donc probablement non couvertes par l'ADSL !!!! Où irions-nous nous réfugier, sachant que le jour où WiMax nous inonderait nous serions dans **l'obligation de quitter notre domicile immédiatement** ? Nous ne pouvons même pas aller à l'hôtel où l'on trouve bien entendu des téléphones mobiles, des téléphones sans fil DECT, des bornes WiFi...

Par conséquent, pour permettre l'accès au très haut débit de la population, nous vous engageons fortement à opter pour un système filaire (fibre optique), comme cela vient d'être réalisé sur le site pilote de Branges (71). En complément, nous attirons votre attention sur le fait qu'il convient de proscrire toute prolongation de la fibre optique par l'installation de bornes WiFi (pour couvrir une entreprise ou une partie reculée d'un village, par exemple).

Si, malgré cet avertissement solennel, l'environnement des membres de notre collectif qui résident dans votre communauté de communes ou d'agglomération était inondé par les ondes WiMax et que par voie de conséquence ces personnes ne pouvaient plus vivre dans la dignité, nous vous tiendrions pour responsable du véritable martyre qu'elles auraient à subir, ainsi que de la dégradation inévitable de leur état de santé.

En outre, se poserait alors la question de savoir **où** les EHS victimes des ondes WiMax pourraient éventuellement déménager et, le cas échéant, **qui** supporterait de la Région, du Département ou de la Sécurité Sociale, les frais de déménagement et/ou de protection de leur habitation principale (peinture anti-ondes, rideaux, vitres blindées, etc.). Nous vous rappelons qu'en Suède les travaux nécessaires à la protection des EHS sont pris en charge par les pouvoirs publics (voir "Le Monde 2", n° 220, 03/05/08 : "Au pays de électrosensibles"). **Notre protection, en effet, est une question de survie.**

En vous remerciant de votre compréhension et dans l'attente d'une réponse rapide de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations très distinguées.

Bénédicte MICHEL
Porte-parole du Collectif des EHS de Saône-et-Loire

P. J. :

doc 1 : “Le WiFi inquiète les bibliothèques”, *Le Parisien*, 14/05/08

doc 2 : “La BNF abandonne WiFi”, Next-Up organization, 07/04/08

doc 3 : “Espagne : une synthèse édifiante !”

doc 4 : Claude MONNET (Dr en radiologie) et Pierre LE RUZ (Dr en physiologie), “Le syndrome des micro-ondes”
(*version grand public*)

doc 5 : Docteur en médecine David DOWSON, “Le diagnostique et la prise en charge des patients présentant une hypersensibilité électromagnétique présumée ou EHS”

doc 6 : “WHO International Seminar and Working Group meeting on EMF Hypersensitivity, 25-27 October 2004”, Prague

doc 7 : lettre du Dr Michèle FROMENT-VEDRINE, Directrice Générale de l'AFSSET (19/01/07)

doc 8 : Örjan HALLBERG (Suède) et Gerd OBERFELD (Autriche), “Letter to the Editor : Will We All Become Electrosensitive ?” , in *Electromagnetic Biology and Medicine*, 2006, p 189-191

doc 9 : “Rapport détaillé, Mesures/Analyses/Conclusions, Sur émissions micro-ondes d'antennes de type WiMax, SIDECI Deux Plateaux / Abidjan Côte d'Ivoire”, Présenté par Healthy Home, Israël, Février 2008 (extraits)

Copies envoyées avec AR :

- Monsieur le Préfet de la région Bourgogne et de la Côte-d'Or
- Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire
- Monsieur le Président du Conseil Régional de Bourgogne
- Monsieur Arnaud MONTEBOURG, Député de la Bresse et du Val-de-Saône

Copies transmises :

- Monsieur le Pr LE RUZ, expert européen DG1A en protection contre les rayonnements électromagnétiques et conseiller scientifique du Centre de Recherche et d'Information Indépendantes sur les Rayonnements Electro-Magnétiques (Criirem)
- Monsieur Etienne CENDRIER, porte-parole de l'Association “Robin des Toits”
- Monsieur Serge SARGENTINI, Président de “Next-Up organization”
- Rédaction du “Journal de Saône-et-Loire”
- France Bleu Bourgogne
- Rédactions : “Monde 2”, “Journal du dimanche”, “Canard Enchaîné”, “Charlie Hebdo”, “L'Express”, “Figaro Magazine”